

Affaires Générales, Juridiques et Partenariales

Case courrier 437
Place Eugène Bataillon
34095 Montpellier cedex 5

Dossier suivi par :
Sandra GAUCERAND, Assistante de Direction
sandra.gaucerand@umontpellier.fr
Tel : 04-67-14-47-95

**EXTRAIT DU PV DU CONSEIL DE LA FACULTE
DES SCIENCES**

SEANCE N° 287

Année universitaire 2017-2018

EXTRAIT du Procès-Verbal du Conseil Faculté des Sciences **SEANCE N° 287 – 16 MAI 2018**

DESTINATAIRES

- Philippe AUGE, Président UM,
- Bruno FABRE, Vice-président du Conseil d'Administration UM,
- Jacques MERCIER, Vice-président chargé de la Recherche UM,
- Jean-Patrick RESPAUT, Vice-président chargé de la Formation et de la Vie Universitaire UM,
- Christian LAGARDE, Vice-Président délégué aux affaires statutaires et générales UM,
- Alexis VANDEVENTER, Vice-président étudiant UM,
- Romain JACQUET, Directeur Général des Services UM,
- Philippe LASHERMES, DGSA chargé des ressources humaines et des affaires budgétaires UM,
- Pascale SAURET, DGSA chargé de la formation et des vies étudiantes et institutionnelle UM,
- Sébastien PONS, DGSA, chargé de l'analyse stratégique et de la conduite du changement UM,
- Yves CORREC, DGSA, chargé du patrimoine immobilier, logistique et hygiène et sécurité UM,
- Claude BAGNOL, Administrateur de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur chargé des systèmes d'information et du numérique UM,
- Charles PINERO, Directeur des Ressources Humaines UM,
- Directeurs Adjoints et Directeurs de Département d'enseignement FdS,
- Chefs de Service FdS.

Vu **les Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier** approuvés par le Conseil d'Administration de l'Université de Montpellier du 2 mai 2017 - III : *Gouvernance de la Faculté des Sciences - 1. Le Conseil de la Faculté des Sciences -*,

Le **mercredi 16 mai 2018**, à 9h00, les membres du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier, dûment convoqués le 14 mai 2018, se sont réunis sous la Présidence de Monsieur Alain HOFFMANN, Directeur de la Faculté des Sciences, en salle des Actes du bâtiment 7 - Campus Triolet

Membres en exercice : 40

Après s'être assuré du quorum en début de séance - **29 membres présents ou représentés -**,

(Extrait de l'article 10 - Chapitre 1, section 3 - des Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier : *Le Conseil délibère valablement lorsque la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée*).

Monsieur Alain HOFFMANN a rappelé l'**ordre du jour** du Conseil n° 287 :

1. *Introduction,*
2. *Approbation du PV n° 285 - 7 mars 2018,*
3. *Vie du campus - Vote domiciliation, demandes de subvention -*,
4. *Vote de conventions,*
5. *Point sur la Pédagogie :*
 - *Présentation : MCC, Réglementation des examens,*
 - *Cadrage SPS,*
 - *Plan Étudiant,*
6. *Points divers.*

Vote n° 1 : Validation du Procès-Verbal n° 286 - Conseil de la Faculté des Sciences du mercredi 7 mars 2018.

Votants : 29 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 2

Défavorable : 0

Favorable : 27

Le PV n° 286 - Conseil de la Faculté des Sciences du mercredi 7 mars 2018 recueille un avis FAVORABLE de la part du Conseil d'UFR.

Vote n° 2 : Vote de la demande de domiciliation de l'association « Aquasso ».

Votants : 29 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 1

Défavorable : 0

Favorable : 28

La demande de domiciliation de l'association « Aquasso » recueille un avis FAVORABLE de la part du Conseil d'UFR.

Vote n° 3 : Vote de la demande de subvention pour l'association « GNUM » - montant de 300 € (trois cent euros).

Votants : 29 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Défavorable : 0

Favorable : 29

La demande de subvention pour l'association « GNUM » - montant de 300 € (trois cent euros) recueille un avis UNANIME de la part du Conseil d'UFR.

Vote n° 4 : Vote de la demande de subvention pour l'association « Les Moleclowns » - montant de 300 € (trois cent euros).

Votants : 30 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Défavorable : 0

Favorable : 30

La demande de subvention pour l'association « Les Moleclowns » - montant de 300 € (trois cent euros) recueille un avis UNANIME de la part du Conseil d'UFR.

Vote n° 5 : Vote de la convention de mise à disposition de locaux entre l'Université de Montpellier - Faculté des Sciences - et le Centre National de la Recherche Scientifique Délégation Languedoc Roussillon (CNRS).

Votants : 31 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Défavorable : 0

Favorable : 31

La convention susmentionnée recueille un avis UNANIME de la part du Conseil d'UFR.

Vote n° 6 : Vote de l'entente de collaboration interuniversitaire entre l'Université de Montréal et l'Université de Montpellier - Faculté des Sciences -.

Votants : 31 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 1

Défavorable : 0

Favorable : 30

La convention susmentionnée recueille un avis FAVORABLE de la part du Conseil d'UFR.

Vote n° 7 : Admission dans l'Enseignement supérieur - ParcoursSup : Vote de la barre « Oui » / « Oui Si » :
- Parcours Curie : 10/20,
- Parcours Monod : 12/20.

Votants : 31 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 2

Défavorable : 4

Favorable : 25

La barre « Oui » / « Oui si » recueille un avis FAVORABLE de la part du Conseil d'UFR.

Vote n° 8 : Admission dans l'Enseignement supérieur - ParcoursSup - Vote des données d'appel :
- Parcours Curie : Rang du dernier appelé : 1900,
- Parcours Monod : rang du dernier appelé : 2500.

Votants : 31 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 4

Défavorable : 9

Favorable : 18

Les données d'appel recueillent un avis FAVORABLE de la part du Conseil d'UFR.

Vote n° 9 : Admission dans l'Enseignement supérieur - ParcoursSup - Vote du texte d'accompagnement relatif à l'aménagement pédagogique des « Oui si » :
« En fonction de vos résultats et de votre assiduité au 1er semestre :
- *soit vous pourrez poursuivre dans le cursus standard votre L1 en 1 an,*
- *soit vous pourrez intégrer un parcours adapté de L1 en 2 ans permettant une acquisition progressive des compétences. ».*

Votants : 31 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 4

Défavorable : 1

Favorable : 26

Le texte d'accompagnement relatif à l'aménagement pédagogique des « Oui si » recueille un avis FAVORABLE de la part du Conseil d'UFR.

La 9^{ème} SEANCE - année universitaire 2017-2018 - du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier est levée à 11 h 30.

Pour extrait certifié conforme au PV n° 287,
Fait à Montpellier, le 16 mai 2018

Le Directeur



Alain HOFFMANN

ANNEXE 1

CALENDRIER DES CONSEILS DE LA FACULTE DES SCIENCES DE MONTPELLIER
- ANNEE UNIVERSITAIRE 2017-2018 -

Conseil	Date du Conseil	heure	Lieu
289	Mercredi 6 juin 2018	8h45	Salle des Actes
290	Mercredi 4 juillet 2018	8h45	Salle des Actes